

Décision

Générale

colonial

Décision n° 582 concernant les services d'Etat.

n° 582

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 01/07/1964

Date de publication
4 mai 1964

Date du numéro
1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens ci-après désignés : 1re classe Mirgan Areita, n° mle 2450, en fin de contrat le 12 octobre 1964 ; 2e classe Haroun Abokar, n° mle 2732, en fin de contrat le 17 avril 1964 ; 2e classe Warsama Abdillahi Touheh, mle 2762; en fin de contrat le 10 juillet 1964 ; 2e classe Kamil Nour Hoche, n° mle 2791, en fin de contrat le 30 juillet 1964 ; 2e classe Elmi Walieh Boreh, n° mle 2792, en fin de contrat le 30 juillet 1964 ; 2e classe Mahamoud Sahal, n° mle 2668, en fin de contrat le 10 avril 1964 (maintenu pour la visite de rengagement jusqu'au 14 avril 1964), de la 4 Compagnie de Milice à Damerdjog, sont licenciés pour « raison disciplinaire » à compter du 15 avril 1964.